



L'AVENIR DE CROISSY-BEAUBOURG
SE DESSINE AUJOURD'HUI / MAINTENANT

Construisons le ensemble !

CONSULTATION
CITOYENNE



RÉVISION DU P.L.U.

Sous l'acronyme de P.L.U. se cache en réalité un document fondateur définissant les orientations, les enjeux, les ambitions de la commune pour son avenir.

Ce document façonne et façonnera le visage de Croissy-Beaubourg de demain, afin de préserver et sauvegarder l'authenticité de notre village où il fait si bon vivre. Il traduit les grands axes de développement envisagés en coordonnant les politiques de l'habitat, du logement, de déplacement, de transport, d'économie et d'emploi et de préservation de notre environnement (biotope, biodiversité et écologie) ainsi que la valorisation du patrimoine bâti et naturel.

PLAN LOCAL D'URBANISME : QU'EST-CE QU'UN P.L.U. ?

- Un projet de ville pour les années à venir,
- Un document qui encadre les projets de développement urbain,
- Un document réglementaire pour délivrer les permis de construire.

LES OBJECTIFS DE LA RÉVISION DU P.L.U. DE CROISSY-BEAUBOURG

La version du Plan Local d'Urbanisme en vigueur aujourd'hui a été approuvée en 2012 et modifiée en 2016. Il a permis l'aménagement des friches : le Centre Culturel Michel Fugain, la Salle des Fêtes Michel Juretig, la Maison des Jeunes, le Centre de Loisirs, la Maison des Anciens, le nouveau cimetière etc...

Pour les prochaines années, la volonté est de passer d'un P.L.U. constructeur à un P.L.U. plus protecteur afin de conserver notre identité tout étant ouvert aux besoins et d'avantage tourné vers la nature.

En plus de répondre aux besoins du territoire communal, le P.L.U. doit aussi prendre en compte :

- Les politiques nationales et territoriales d'aménagement,
- Les évolutions législatives et réglementaires,
- L'affectation des zones et la destination des constructions : où puis-je construire ?
- Les caractéristiques urbaines, architecturales, naturelles et paysagères : comment prendre en compte l'environnement ?
- Les équipements et les réseaux : comment s'y raccorder ?



Rejoignez-nous sur Facebook :

facebook.com/CommunedeCroissyBeaubourg



Une adresse mail est dédiée à
vos observations concernant le P.L.U. :
revision-plu@croissy-beaubourg.fr



www.croissy-beaubourg.fr



ALAIN ALBARET
Premier Adjoint
Chargé des Travaux,
de l'Urbanisme
et de l'environnement

Valoriser

Le patrimoine de
Croissy-Beaubourg
Site – Patrimoine
Remarquable –
Commune d'Histoire

Promouvoir

Les démarches
environnementales.
Poursuivre et préserver
notre caractère.
Maîtriser la croissance
du développement
urbain (habitat,
équipements...).

Mobiliser

Et développer le
potentiel économique

AXES STRATÉGIQUES DE LA RÉVISION DU P.L.U.

Notre Plan Local d'Urbanisme approuvé le 25 janvier 2011 et modifié le 31 janvier 2012 n'est plus en cohérence avec les différents documents liés à l'environnement. Nous profiterons de cette occasion pour homogénéiser les prescriptions des différentes zones de notre commune.

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DE LA RÉVISION DU P.L.U.

- Mettre en conformité le document d'urbanisme au regard de la législation en vigueur et notamment la loi portant sur l'Engagement National pour l'Environnement (Grenelle 2) qui renforce la dimension environnementale des P.L.U..
- Mettre en compatibilité le document d'urbanisme avec le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France.
- Prendre en compte le Schéma Régional de Cohérence Écologique.
- Préserver le caractère villageois de la commune notamment en maîtrisant l'évolution du cadre bâti.
- Inscrire le projet communal dans une politique de préservation durable de l'environnement.
- Protéger l'environnement, notamment les espaces naturels, forestiers ainsi que paysagers.

Dans la continuité de nos actions, Michel Gérès et son équipe souhaitent une commune attractive et écologique, conjuguant patrimoine naturel et patrimoine historique. Il nous faut également envisager la possibilité d'offrir un habitat en tenant compte des surfaces de notre commune où la constructibilité le permet. Nos structures actuelles nous permettent d'absorber une légère augmentation de la population.

Pour travailler ensemble ce document (P.L.U.), nous souhaitons recueillir votre avis en mairie en utilisant les différents moyens mis à votre disposition à cet effet. Un cahier en mairie est aussi à votre disposition. N'hésitez pas à y porter vos observations. Une adresse mail dédiée à vos observations : revision-plu@croissy-beaubourg.fr

CROISSÉENS, EXPRIMEZ-VOUS SUR LE FUTUR DE NOTRE COMMUNE

La révision du P.L.U. permet de prendre en compte les évolutions du territoire et les nouvelles réglementations.

Une date sera déterminée ultérieurement afin qu'une concertation soit organisée pour recueillir vos avis. Vous serez donc tous invités à y prendre part.

RÉVISION DU P.L.U. / AGENDA

- Réunions de travail avec les différents organismes environnementaux,
- Réunion publique,
- Débats en Conseil Municipal des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable,
- Bilan de la concertation des Croisséens,
- Approbation du P.L.U. par le Conseil Municipal.



Comptez sur notre dynamisme !